

Avis voté en plénière du 22 mars 2016

Les enjeux de la négociation du projet de partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement

Déclaration du groupe Environnement et Nature

Le CESE est interrogé sur un sujet clivant, comme l'ont illustré les débats très animés en section. Rendre un avis sur un texte en perpétuelle évolution, qui plus est, inaccessible aux conseillers, mais aussi à la plupart des auditionnés, est pour le moins un exercice difficile.

Sur le fond, le groupe environnement et nature considère que la méthode utilisée par la Commission européenne pour justifier la négociation de ce traité a été calamiteuse et reste toujours en deçà des attentes de la société civile, et même des représentants nationaux. Ce projet a été lancé sans tenir compte des enjeux mondiaux du développement durable pour répondre aux inégalités mondiales et à la demande de bien-être des populations, à la lutte contre le réchauffement climatique et à la préservation de la biodiversité... C'est bien de la hiérarchie des enjeux dont il est question et justement, tout laisse à penser que ce traité subordonnerait les enjeux de démocratie à ceux du libre-échange. Cela est inacceptable.

L'avis pointe avec justesse les différents manques du processus de négociation : transparence insuffisante, peu de prise en compte des demandes de la société civile et du Parlement européen, études d'impact partielles et incomplètes, intégration superficielle des enjeux de développement durable.

Quelques recommandations semblent prioritaires :

Sur la question de la transparence : mettre en place un tableau de bord de l'état d'avancement des négociations avec l'accès à tous les documents; assurer une position d'observateurs aux organisations de la société civile pendant les cycles de négociation

Sur la convergence réglementaire, notamment sur les aspects sociaux et environnementaux : rendre ce point contraignant et engager les parties à ratifier l'ensemble des conventions internationales correspondantes; retenir les normes les plus hautes; revenir à la méthode des listes positives.

Sur la proposition de la Commission européenne d'une cour permanente pour le règlement de différends entre investisseurs et États, le groupe environnement et nature est plus réservé. Il doute

que soient garanties l'indépendance et l'impartialité des arbitres ainsi que le respect de la souveraineté des États en matière de normes et lois.

En conclusion, le groupe environnement et nature est conscient que l'avis met bien en avant les principales réserves sur le processus de négociation et les objectifs initiaux du projet de traité. Merci au rapporteur pour son écoute et le travail très important effectué. Pour autant, certaines lignes rouges ne sont pas assez clairement posées dans le texte. Les organisations du groupe environnement et nature ne peuvent accepter que ne soit pas affirmée avec force l'impossibilité de poursuivre toute négociation dans ce contexte d'opacité. Parce que favorable aux échanges entre les peuples dans un cadre de respect des enjeux démocratiques et du développement durable, notre groupe demeure opposé aux principes mêmes sur lesquels se fonde le PTCl et à sa méthode de négociation. Pour ces raisons, le groupe environnement et nature s'est abstenu sur l'avis.